



**Ville de Lausanne**

Municipalité

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 16 juillet 2020

**Question n° 33 de Piron Françoise, déposée le 15 mai 2020 « Crise COVID-19 - Des étudiant·e·s sans-le-sou ! »**

#### **Rappel**

*« Il est bien connu que les jeunes travaillent afin de financer leurs études. Ceci constitue même un plus dans leur CV. Dans le contexte de crise ces jobs se font rares et beaucoup sont même totalement à l'arrêt. Pensons notamment aux activités dans le service ou à l'accueil, aux festivals et lors des manifestations publiques. Ces revenus bien qu'accessoires sont essentiels pour beaucoup d'étudiant·e·s pour boucler le mois ou financer le loyer de leur colocation. La poursuite de leurs cursus en dépend. Quant aux parents, eux-mêmes plus ou moins impactés par la crise, ils pourront difficilement rattraper ce manque à gagner. »*

#### **Préambule**

Les emplois des jeunes leur permettent d'acquérir à la fois un revenu accessoire et une expérience professionnelle. Dans le contexte de crise COVID-19, les difficultés qui touchent les jeunes en formation peuvent être de plusieurs types : perte d'un emploi régulier, perte d'un emploi d'été, impossibilité d'exercer un emploi d'été en raison du report des sessions d'examen.

Dès avril 2020, la plupart des hautes écoles ont mis en place des mesures pour soutenir les étudiant·e·s en difficulté financière avec des fonds extraordinaires dotés de un à deux millions. La HES-SO, l'UNIL, et l'EPFL ont mis en ligne et informé largement des dispositifs d'aide d'urgence. Par exemple, la HES-SO accorde un soutien mensuel temporaire de CHF 600.- maximum par mois, un soutien unique de CHF 600.- pour régler les factures médicales ou l'achat de matériel informatique. Par ailleurs, l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage peut réexaminer en tout temps l'entrée en matière et la décision sur une bourse d'études suite à une modification de la situation financière de l'étudiant.

Outre les stages qui sont des activités à plein temps et à but d'apprentissage, la Ville offre différents petits emplois à des publics variés. Le Service social de Lausanne verse par exemple une subvention de CHF 105'000.- à la Fondation Mère Sofia pour des emplois à seuil adapté destinés aux personnes en situation vulnérable via la structure Macadam. En ce qui concerne les jobs pour lesquels les grands écoliers et étudiant·e·s pourraient être engagé·e·s, la Ville offre environ 500 petits jobs ou activités accessoires allant de quelques heures par semaine durant un an, à un jour ou un mois selon



l'occupation. Dans le cadre de ces petits emplois, les personnes sont appelées à remplir différentes fonctions allant de tâches d'archivage ou administratives simples, à des tâches d'accompagnement d'enfants, en passant par des emplois d'ambassadeurs du tri dans les déchetteries communales. Ces emplois sont ouverts à toute personne avec en général une priorité accordée à des résident·e·s lausannois·es, à des jeunes qui découvrent et se familiarisent avec le monde du travail ou à des jeunes en désaffiliation sociale.

## Réponse de la Municipalité

### **Quelles sont les mesures de soutien que la Ville pourrait envisager de mettre en place pour les soutenir ?**

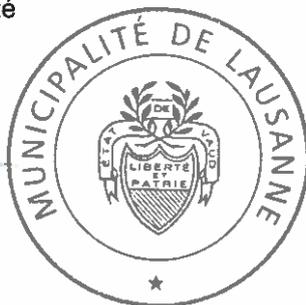
La Municipalité se réjouit des mesures cantonales de soutien aux étudiant·e·s. Bien que les formations supérieures secondaires et tertiaires soient uniquement du ressort cantonal et fédéral, la Municipalité est consciente des difficultés et des risques de précarité des jeunes Lausannois·es à la fois dans leur orientation professionnelle et dans le manque de petits jobs. Subsidiairement au Canton, elle offre des fonds d'aides spécifiques comme les fonds du 700<sup>e</sup>, d'action sociale, d'aide à la formation post-obligatoire, ou encore de la Fondation lausannoise d'aide par le travail selon leurs cautions et règlements propres. Par ailleurs, la Municipalité souhaite soutenir l'insertion des jeunes Lausannoises et Lausannois dans le monde professionnel, rendue plus difficile par la crise sanitaire et économique. Des mesures immédiates sont assorties de mesures à plus long terme. En premier lieu, la Municipalité a décidé de la création d'une vingtaine de places d'apprentissages supplémentaires au sein de son administration pour la rentrée 2020. Dans un second temps, elle a décidé de développer une gouvernance commune en matière de formation professionnelle et d'accès à l'apprentissage au sein de son administration et de mettre en place une politique unifiée en matière de conditions d'engagement de jeunes pour des travaux auxiliaires et coordonnée en matière de stages. Ainsi, cette politique unifiée permettra aussi de répondre à l'engagement d'étudiant·e·s en difficulté financière.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de Françoise Piron.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 16 juillet 2020.

Au nom de la Municipalité

Le vice-syndic  
David Payot



Le secrétaire  
Simon Affolter